

# Construction de l'école des frères

à Saint Paul

Entre les susdiqués a été faite la convention suivante

1<sup>o</sup> M. Collet, architecte, est chargé seul par M. le curé de Saint Paul de la construction de l'école des frères, il dirigera et surveillera tous les travaux de tous les corps d'état qui seront employés à la bâtisse.

De même pour les paiements M. le curé aura affaire avec M. Collet.

2<sup>o</sup> Monsieur Collet s'engage à construire la dite Ecole conformément au plan de M. l'abbé Pellerin, et moyennant la somme de vingt deux mille trois cent soixante francs deux centimes (22360 f. 31.) portée au devis dressé par lui-même et signé par lui.

3<sup>o</sup> il lui sera versé dix mille francs (10.000 f) en compte sur ces travaux, d'ici le saint Jean mille huit cent soixante six (1876) cinq mille francs (5000) le premier décembre 1875 et cinq autres mille francs (5000) le premier avril 1876 à partir de la Saint Jean 1876 il lui sera servi un intérêt de cinq pour cent par an de la somme qui restera due jusqu'à son paiement.

Il est entendu que la propriété terrain  
et construction sera comme garantie du  
paviment integral du prix fixé au devis

4<sup>e</sup> - Les travaux de levé doivent être terminés  
à la mi Mai 1876 pour que tout soit  
suffisamment sec au 1<sup>er</sup> Juin suivant  
époque ou les frères devront prendre possession  
par eux et pour tous titres.

5<sup>e</sup> - Si dans le cours des travaux il était reconnu  
qu'il y eut à modifier certains détails, on  
sentendrait alors de part et d'autre tout pour  
les changements que pour la dépense qu'ils  
pourraient nécessiter.

Fait Double et de bonjour, à Saint-

Paul, le 6 Novembre 1875

P<sup>re</sup> Collet

Dactris  
curé de Saint-Paul

